

Commission Départementale des Activités Sportives Section FEMININES

Procès-Verbal n° 33

Réunion du :	Mardi 11 avril 2023
Président :	M. Guy BOUCHON
Référent C. Féminine :	Mme Lydie BASTIEN
Secrétaire :	Mme Huguette CARPENTIER
Présents :	MM. Raymond CAZEAUX - Yves FRACHET

INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

- 2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.
- 3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)
- 4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.
- 5 L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

LA COMMISSION FEMININES SE REUNIE TOUS LES MARDIS

ORDRE DU JOUR

- 1/2 FINALE COUPE DU VAR
 - Traitement du courrier
 - Reports de matchs
- Feuilles de matchs manquantes

CORRESPONDANCE

FC PUGETOIS : Demande le report du match Coupe du Var U15F du 20.05.2023 c/ EFC FREJUS ST RAPHAEL. En attente accord des 2 clubs. A jouer avant le 20.05.2023.





COUPE DU VAR SENIORS A 11

1/2 FINALE A jouer le 07.05.2023

Sur le terrain du club premier nommé

US CARQUEIRANNE LA CRAU / HYERES FC 83

Le SC TOULON ayant un match de championnat R1 le 7 mai, le match de Coupe du Var RC LA BAIE / SC TOULON se jouera le 20.05.2023

A jouer le 20.05.2023

RC LA BAIE / SPORTING CLUB DE TOULON

COUPE DU VAR SENIORS A 8

1/2 FINALE A jouer le 07.05.2023

Sur le terrain du club premier nommé

LA SEYNE FC / LA VALETTE ST CYR/ ROCBARON

COUPE DU VAR U15F

1/2 FINALE A jouer le 20.05.2023

Sur le terrain du club premier nommé

LA SEYNE FC / US CARQUEIRANNE LA CRAU EFC FREJUS ST RAPHAEL / FC PUGETOIS

BARRAGE ACCESSION EN R1

Les barrages se joueront sur 2 journées, les 28 mai et 4 juin 2023.

Principe du plateau

Les 5 premiers de chaque district plus le barragiste de R1 se rencontrerons par match aller-retour après tirage au sort. Les trois équipes vainqueures des confrontations aller-retour du barrage accèderont au championnat régional 1 féminin la saison suivante.

REPORTS DE MATCH

A jouer le 12/04/2023

Féminines à 8 Poule D3

CALLAS CANTON AS / SC DRAGUIGNAN du 09/04/2023 N° 58184.1





A jouer le 15/04/2023

Féminine U15F

CANNET DES MAURES / FC LA SEYNE du 25/03/2023 N° 55347.1

A jouer le 16/04/2023

Féminine Seniors à 8 POULE D1

LA VALETTE U.A / FC PUGETOIS du 26/03/2023 N°54083.2 **OLYMPIQUE ST MAXIMIN / ST CYR** du 26/03/2023 N° 54081.2

Féminine Seniors à 8 POULE D2

ELAN CAMPSOIS / US SANARY du 26/03/2023 N° 58187.1

A jouer le 23/04/2023

Féminine Seniors à 11

SC DRAGUIGNAN / US CARQUEIRANNE LA CRAU du 26/03/2023 N° 58000.1

Féminine Seniors à 8 POULE D3

US ST MANDRIER / SC DRAGUIGNAN du 02/04/2023 N° 58182.1

RAPPEL

TOUT REPORT DE MATCH EST SOUMIS A L'APPROBATION DE LA COMMISSION FEMININE

MODIFICATION D'HORAIRE TARDIVE

Féminine Seniors à 8 POULE D3 : FREJUS ST RAPHAEL / CALLAS CANTON. Changement d'horaire après le délai. Amende financière de 20 € à imputer à FREJUS ST RAPHAEL (25775615).

ANNULATION AMENDE FINANCIERE - P.V. N° 29 du 14.03.2023

Rencontres Seniors Féminines à 11 : SC DRAGUIGNAN / HYERES FC (25710390)

Après vérification, l'amende financière de 20 € imputée au SC DRAGUIGNAN est annulée. Changement suite arrêté municipal tardif.

FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

3^{ème} parution

Transmis à la C.S.R.

FEMININE SENIORS A 8 POULE D2

ROQUEBRUNE CA / FC LA SEYNE du 26/03/2023 N° 58185.1





DOSSIER TRANSMIS A LA C. DES STATUTS ET REGLEMENTS

FEMININE SENIORS A 8 POULE D2

ROQUEBRUNE CA / FC LA SEYNE du 26/03/2023 N° 58185.1

Prochaine réunion Mardi 18 Avril 2023

> La Référente C. Féminine : Lydie BASTIEN La Secrétaire : Huguette CARPENTIER